



LONDON, Jan. 21.—Three per cent Consols 65 to 66.  
JAN. 22.—The West-India fleet sailed from Cork last Monday.  
The *Prince of Neuchâtel*, American privateer of 22 guns, and 119 men, has been captured and sent into Penzance.  
JAN. 26.—The Lords of the Admiralty have given directions to the Governors of Nova-Scotia, New-Brunswick, and Bermuda, to permit vessels which have arrived at any of these colonies with goods for the United States, to proceed thither, as soon as they shall have received the ratification of the ratification of the treaty of Ghent. The Admiralty has also ordered convoys to the vessels bound to those colonies.  
*Deceased Farmer*.—A few days since a farmer died, who owned a great deal of land in this neighbourhood, and besides other property, bequeathed £5,000, to his eldest son, £5,000, to his second son, to his third and fourth sons, 10,000, each, and to his daughter, 5000. The wife of the above farmer has for many years regularly attended the Ketter markets with fowls, butter, and eggs.—(Exeter Gaz.)

### FROM AMERICAN PAPERS.

*From the New-York Evening Post.*  
As our Commissioners have thought fit to deny, that we intended to conquer and hold Canada, it may not be amiss, once for all, to enumerate a few of the declarations made at the time, by members of the Administration, by its partisans in the army, by its friends on the *Board of Congress*, and by the language of the *National Intelligencer*, the semi-official paper at Washington. I give quotations in their own words, and promise the reader they will none of them be denied.  
*Dr. ESTLIN*, then Secretary at War. "We can take the Canadas without soldiers, we have only to send a few into the province, and the people disaffected towards their own government, will rally round our standard."  
*Mr. WINCKLEY*.—I will engage to take Canada by contract. I will raise a company and take it in six weeks."  
*Mr. CALHOUN*.—In four weeks after a declaration of war, and my word for it, all Upper Canada and a major part of Lower Canada, will be in our possession.  
*Mr. MADISON*.—"Gen. HULL passed into the neighboring territory of the enemy, with a prospect of easy and victorious progress."  
*Mr. CLAY*.—"I would never accede to any peace with the enemy without obtaining the cession of the Canadas."  
*Gen. SAYRE*.—"In a few days the troops under my command, will plant an American standard on the Canada shore."  
*Gen. M'CLURG*.—"I am about to cross the Niagara and enter a country already conquered by our arms."  
*Gen. WILKINSON*.—"I shall press forward and break down every obstruction." "In five days we shall sleep in Montreal or in Heaven."  
"These are in brief our views of the subject and our reasons for believing that, before July next, every soldier of the enemy in both the Canadas, will be captive or slain, and the territory completely in our possession."  
The value and consequences of this acquisition of the two provinces of the enemy, supposing it to be made, as we doubt not it will, we shall reserve for a future paper." *Intelligencer*, Nov. 5, 1815.

We have already expressed our ideas relative to the probability of an early acquisition to the United States by the conquest of both the Canadas. They may prove erroneous. We may not obtain possession of these territories in the next summer. But eventually they must be ours; and it is worth while to enquire into their value, and the means of holding them after they fall into our power.  
"Since then our enemy has forced us to war, and forced us to territorial reprisals, for oceanic outrages, and still persists in refusing us a recognition of our violated rights, we trust that our readers will generally agree with us, that the Canadas, as ours, they shall be as these States have been, forever devoted from British Sovereignty." (id.)

### From the Baltimore American—March 7. AMERICAN NAVY.

At the beginning of the late war, we had a navy of twenty vessels, besides gun boats; we have now a navy upwards of forty four vessels, besides barges and gun boats, and besides three formidable lake squadrons. We then had no 74's; we now have three ships of the line, superior to any 74's in the British navy; and a short time would have given us two 90 gun ships on Lake Ontario.  
New-York, April 10.—12.  
*Another Naval Victory.*  
*Constitution's Third Engagement.*

On Saturday evening arrived at Sandy Hook the (late) British sloop of war *Cyane*, Lt. Hoffman, prize master, a prize to the U. S. frigate *Constitution*, capt. Stewart. Yesterday she came up and anchored in the North River, saluting castle Williams as she passed. The British sloop of war *Levant* was taken at the same time. The particulars are as follows:  
The *Cyane*, Capt. Gordon Falcon, rated at 20, carrying 82 guns, 122 cannonades of 32 lbs on her gun-deck, 8 do of 18 on her quarter-deck, and 2 do of 18, and 2 long ones on her fore-castle; with 175 men.  
The *Levant*, Capt. and Honor. George Douglass, rated at 18, and carrying 21 guns (18 cannonades of 24 lbs, 2 long ones, and a pivot cannonade of 12 on her fore-castle) with 150 men.

These vessels left Gibraltar the 12th February, for Madeira and Newfoundland and fell in with the *Constitution* off Madeira the 20th. Being some distance apart they stood towards each other and made for the *Constitution*. At about 8 o'clock in the evening they fell in with her, and the action commenced, one on her bow and the other on her quarter, by clear moonlight. In 50 minutes the *Cyane* struck, much cut up, and acknowledging a loss of about 6 killed and 13 wounded, and the *Levant* endeavoring to escape. The *Constitution*, after winning the prize, then pursued the *Levant*, and in half an hour came up with her, and she surrendered; her loss being about the same as that of her consort. On board the *Constitution* were 4 killed and 7 wounded. The loss of the British is known only by report, the regular books not being found on board the prizes.

The *Constitution* took her prizes into St. Yago, (one of the Cape de Verd Islands) where she landed her prisoners, and on the morning of the 8th of March discovered three heavy British ships standing in, upon which she made a signal to cut and stand out to sea, which was immediately executed, and the frigate with her two prizes made all sail and stood to sea, closely pursued by the British squadron. The *Cyane* altering her course, was not pursued. Lost sight of the *Constitution* and *Levant* in the afternoon of the 9th, the British squadron in chase—the *Constitution* and *Levant* about 4 miles to the windward of the chase, and leaving the *Levant*, and the British squadron very fast.

A little before sunset, and shortly after the *Cyane* lost sight of the *Constitution*, a heavy cannonading was heard in the direction of the beset ships, from which circumstance some of the officers of the *Cyane* are fearful that the *Levant* was overtaken by the British squadron, and probably recaptured. Of the *Constitution* there was little apprehension, as she was in good trim, sails as well as ever, and was leaving the pursuers fast and easily.

The vessels in chase of the *Constitution* were supposed to be the *Vaderia* squadron, which consisted of the *Leander*, *Cybele*, and *Tiger*, though one of them appeared too small for either of them.  
The *Cyane* is an old vessel, built in 1806, of the description of the *Alert*, (or frigate built) a stout ship of 6 or 700 tons; the *Levant* is a new vessel, like our Peacock and other sloops of war, a new ship laid down in 1813.  
On Saturday morning Sir James L. Yeo, Commodore Owen, and several other British officers arrived here from Albany in the steam boat *Richmond*, with nearly 100 passengers. The Officers we learn, are about to embark from this port for England.

CHRISTIAN, March 22.  
Interesting Anecdote of the late Lt. Gen. Packenham.—We learn from a gentleman, who conversed with an officer of the late British expedition against New-Orleans,

that in the memorable battle of the 8th of January, Gen. Packenham sent two of his Aids, successively, to—  
—to bring up his Regt. to support the troops who had gained the right bastion of the American lines. The Col. was found in the rear of his Regiment, which was advancing slowly, and made no effort to accelerate its movement. On learning this, Gen. P. immediately galloped up to the head of the Regiment, and in the act of cheering them on, received a mortal wound. Afterwards Col. — having come up, the Gen. brandished his sword over his head, and exclaimed— "You cowardly villain, if I live till to-morrow, I will have you hanged." He shortly after expired. The Colonel has disappeared, and has not been heard of since.

A young Tennesseean, who was taken by the enemy at New-Orleans, on the night of the 23d, was asked how far it was to the city; and answered six miles—they replied, "we will be there to-morrow." "It is not far," said he, "but it is a very rough road." "What is in the way?" "Old Hickory," replied the young man. [Gen. Jackson is called Old Hickory, from the battle with the Indians at the place called the Hickory Ground.]

NORFOLK, April 7.—The *Menelaus*, British Frigate, Capt. DIX, has been for some time in Hampton Roads, she brought despatches from Admiral Cochrane to the Secretary of State. We have learned that those despatches contain a request from the British Admiral, made by order of his government, that the government of the United States, will furnish any information which it possesses, proving that slaves taken from this country have been sold in the British colonies. We believe that no answer has yet been received from Washington.—*Ledger*.

BOSTON, April 12.—It appears by official returns, that in January 1815, the following was the whole number of troops under Gen. JACKSON, at New-Orleans: not withstanding the exaggerated accounts of their force published in New-Orleans letters; and the great praise which the Administration have claimed for their providence in providing for the defense of a place, which they knew many months previous would be attacked by at least ten thousand men:—

8TH JANUARY, 1815.	
Artillery navy and volunteers, at batteries.	154
Col. Ross, command.	1,113
Major-Gen. CAHILL's division.	1,562
Brigadier-Gen. CORLETT's brigade.	813
Col. STANBURN's command.	526
Major HIND's command.	230
Total.	4,698

*Calumny refuted.*—The Prime Minister of England, and General Prevost, have declared that the burning of Washington was in retaliation for the burning of the public buildings when Gen. Dearborn captured the seat of Government in Upper-Canada. A Committee of the Senate has investigated this matter, and the result of their enquiry is now published, wherein Gen. Dearborn denies, in the most explicit manner, the accusation.

MONTEAL, April 22.  
We are glad to learn from good authority, that the loss of the SHIP *LUCIEN* in the *Cyde*, as stated in the *Quebec Gazette*, proves unfounded. The ship did get aground at *Saint Kirk* a few miles below Greenock, when a despatch was sent to the Agents of the owner, by the Captain. In a few hours a lighter arrived which eased the *Dunlop*, and she got safely off, and shortly arrived at Greenock. The cargo sustained no damage whatever, and it is believed the ship has sustained little or no injury.

Our Correspondent at Kingston informs us that Commodore Chauncey arrived there on the 11th inst.—he was received on board the St. Lawrence with a salute of 13 guns, the naval officers speak of him as a man of gentle manners and address. General Brown had arrived at Kingston also; who with the Commodore were shown every possible attention and respect by the heads of our naval and military departments there. [Gazette] The officers of the Corps of Canadian Voltigeurs gave a splendid dinner on Saturday last, at Dillon's Hotel, to their superior Officers; to which many respectable persons of this city were invited. After the healths of the King and Royal Family, many appropriate toasts were given.

FREDERICTON, March 28.  
Ensign HATHWAY of the New-Brunswick Fencibles, arrived yesterday, Express, in 6 days from Quebec, with Despatches from His Excellency Sir George Prevost to Sir JOHN SHEPPARD. Mr. Hathway proceeded immediately on his way to Halifax, for the purpose, as we understand, of procuring a frigate to be sent round immediately to Saint John, at which place we learn it is Sir George's intention to embark for England.

SAINT JOHN, April 4.  
Arrived yesterday, Transport brig *Adeona*, Malcolin, from Moose Island, with a detachment of the 99th Regt. The ship lady Collingwood, having on board a detachment of the 99th Regt. from Castine, bound for this place, was wrecked on Friday night last, in the entrance of Passamaquoddy—happily no lives were lost—the vessel went entirely to pieces—Great part of them have arrived in the *Adeona*.

### THE QUEBEC GAZETTE.

OFFICE OF THE ADJUTANT GENERAL OF MILITIA, Head-Quarters Quebec, 23d April, 1815.  
GENERAL ORDERS.  
His Excellency Lieut. General Sir GORDON DRUMMOND has been pleased to make the following Promotions in the Militia of Lower Canada, to wit:  
*RICH'D DELA ROYER*, Major of the Boucherville Division, to be Lieut. Col. of that Division; Commission dated 5th April 1815.  
*LOUIS BLAIS*, Captain of the St. Thomas Division, to be Major in that Division; Commission dated 5th April 1815.  
*TERRI EDWARD DESBARRES*, Captain in the 2d Bataillon Quebec Militia, to be Major of the first Division of St. Valeri; Commission dated 6th April 1815.  
By Order of His Excellency,  
F VASSAL DE MONVILLI,  
Adj. Gen. M. F.

### QUEBEC: THURSDAY, APRIL 27, 1815.

We have received since our last New York Papers to the 12th inst., by the Burlington Mail, which is now re-established on the same footing as before the war.  
We have made a few extracts from these Papers; but they contain no later European dates than were received last week. It appears, that the *Cyane* and *Levant* sloops of war have been taken by the American Frigate *Constitution*; but that there is a probability that the *Levant* has been re-captured, and the *Constitution* also taken.  
The American papers have given what they call an official Statement of their force at New Orleans on the 8th January, when they repulsed the attack of the British Army. In this instance, as at Point-aux-Lacs, they seem to have omitted the Militia of the Country, which, in both cases, consisted of the whole population, equally as effective as regular troops behind entrenchments.

It appears that Admiral Cochrane is also ordered home. Thus the whole of the Commanders in Chief, on the part of Great Britain, will probably be present at the proposed enquiry into the conduct of the late American war. In the course of that enquiry, the Government and the Nation will acquire information which may be useful for determining the proper line of policy to be adopted by Great Britain in her future relations with the United States. It is evident, that the affairs of Europe for the last twenty-two years, have precluded a proper attention to the British interests in America.

The good General Dearborn, it appears, has put in a plea of *not guilty*, to the charge of burning the buildings of the Civil Government at the Capital of Upper-

Canada. We know that there is evidence to condemn him. A Printing Office too, which we personally know was, in part, private property, was there destroyed, under the pretext that it was public property. The British have, at least, the merit of not denying that they destroyed the buildings of the Civil Government at the American Capital, and the Printing Office of the official paper there. The whole was a fair retaliation, for which they have nothing to reproach themselves, but their tardiness in effecting it.

There is another feature in the conduct of the Americans in Upper-Canada, which has not been sufficiently dwelt on. They came into that Province preaching treason and revolt: They raised a corps of traitors. Two men who had attained the confidential situation of Representatives of the people, were associated in their army with men whose profession is held the most honorable by every people. It is but justice, however, to remark that all the individuals of the American Army with whom we have conversed, expressed their detestation of such conduct; and, in this respect, they supported the honor of human nature, which, in all countries, has branded such characters with indelible infamy.

The Halifax Courier arrived on Tuesday, we understand, Mr. Sir George Prevost, on the forenoon of the 12th, 9 miles on this side of Fredericton. Sir George was in excellent health.

A Gentleman arrived in town yesterday afternoon from Halifax, via Boston. He left the former place on the 12th inst. Letters from Halifax of the 11th have been received by this conveyance. Neither the January, February, or March Mails had then arrived there.

The *Cossack* Sloop of War, the Honble. Capt. Rodney had sailed from Halifax for St. John's on the 7th April, to take home Sir George Prevost. It was thought she would arrive at St. John's on the 10th, the wind having been favourable. We have been favoured with a Boston paper of the 18th inst.

A Swedish brig in 22 days from Turk's Island, reports the capture of the American frigate *Constitution*. It was brought to Turk's Island by a brig from Jamaica or Barbadoes the day she sailed.

The ice on the St. Lawrence, between this city and the Chaudiere, began to give way on Saturday evening the 22d inst., and on Monday it was broken up to Pointe aux Trembles. We understand the River is now open to Montreal, though in this vicinity, there are still great quantities of floating ice. The channel, between the Island of Orleans and the North Shore, opened yesterday. The Little River broke up yesterday; still there is a great quantity of snow in the surrounding fields.

Several small craft arrived yesterday from Montreal affording the pleasing proof that the navigation of this noble river is again restored to trade and industry.

part 12.—The STEAM-BOAT just arrived.

UNION HOTEL.—We are glad to see that this House is again open for the accommodation of the inhabitants of this City and of strangers visiting the Capital. The qualifications of Mr. MALHOTR as master of the House are universally known, and his enterprise is deserving of general encouragement.

Dr. Strachan's able Letter on the conduct of the American Forces in Upper Canada, accompanies this Paper in a Supplement. We recommend it to the attention of all those who have not already perused it.

### MARKETS.—QUEBEC.

The Price of Provisions sold in the Markets of Quebec.

Beef in the Butchers Stalls, per lb.	0 0 0 to 0 0 9
Mutton, . . . . .	0 0 10 to 0 0 0
Veal, . . . . .	0 0 9 to 0 0 10
Pork, . . . . .	0 1 3 to 0 0 0
Salt Butter pr. lb. . . . .	0 1 1 to 0 1 4
Fresh ditto . . . . .	0 2 0 to 0 2 6
Veal per Quarter, . . . . .	0 5 0 to 0 10 0
Maple Sugar . . . . .	0 0 7 to 0 0 9
Potatoes pr. minor, . . . . .	0 2 6 to 0 2 9
Oats pr. minor, . . . . .	0 3 0 to 0 4 3
Flour pr. Cwt. . . . .	1 2 6 to 1 7 6
Hay per 100 Bundles, . . . . .	2 10 0 to 3 10 0
Straw ditto, . . . . .	1 5 0 to 1 13 4

The Price of Bread for this week is: 4 lb. White Loaf, 1s. 1d.—6 lb. Brown, do. 1s. 4d.

At Montreal, the 12th inst., much regretted, after a long and distressing illness, JAMES CALDWELL, Esq. Merchant of that City, and Lieutenant Colonel of the 1st Battalion Montreal Seditary Militia.

At Kingston, on Sunday morning, the 26th March, after a lingering illness, which she bore with christian fortitude, Miss JANE STUART, aged 39, eldest daughter of the late Rev. Dr. John Stuart.

### TRANSPORT OFFICE QUEBEC, APRIL 26th, 1815.

CAPT. DOBBS, R. N. Principal Agent for Transports, on behalf of the Honble. Commissioners for conducting H. M. Transport Service, does hereby give Notice, that on FRIDAY, the 29th inst., in addition to the Water Casks already procured, he will be ready to receive TENDERS in Writing (Sealed up) and Great for 480 Tons of CASKS, Sweet, Strong and fit to contain Water; to be answerable to the Samples produced with the Tenders, the whole to be delivered on or before the 12th of May next. A regard will be had to the Tender in which the price shall not be inserted in words; full length, or that shall not be delivered at the above Office, on or before ONE o'clock on the 29th FRIDAY the 29th inst. nor unless the person who makes the tender, or some person on his behalf, attends to answer when called for.

THE Annual Meeting of the QUEBEC BENEFICENT SOCIETY will be held on THURSDAY the 4th MAY next. The Members who are absent in Attendance are particularly requested to attend at that Meeting, and settle with the Treasurer, Mr. MELVIN; or previously to the day of Meeting by calling on that Gentleman, at Messrs. Jones, White and Melvin's Counting Room—27th April, 1815.

### THE POOR.

THE Citizens of Quebec are requested to meet at the UNION HOTEL on FRIDAY next the 29th inst., when a correct statement of the names received during the last winter for the relief of the Poor, will be submitted to them; together with a detailed account of the expenditure. Quebec, 27th April, 1815. By order of the President.

### SHERIFFS OFFICE, 27th April, 1815.

District of A SESSION OF OFFER and TERMINER and Quebec: a general Goal delivery for the said District of Quebec, will be holden at the Court House in the City of Quebec, on MONDAY the 11th day of MAY next, at ELEVEN of the Clock in the forenoon. I do therefore, hereby give notice to all those who will prosecute against any Prisoners in the Common Goal for the said District, that they be then and there present to prosecute against them, shall be set. And I do also give notice to all Justices of the Peace, Coroners, Constables and other Peace Officers in and for the District aforesaid, that they be then and there in their own persons with their Rolls, Indictments and other Remembrances, to do those things which to their several offices in that behalf appertain to be done. JH. SHEPHERD, Sheriff.

WANTED.—A Clerk in the Transport Office immediately. Any person with good recommendation from some Gentleman in town will be gladly accepted, and will hear of the terms at the Transport Office. Transport Office, April 25, 1815.

C. RIVERS, respectfully makes known to the public at Quebec and Montreal, that he sails from England with the best Spring vessels with his usual unrivalled selection of Fashionable Goods, and being personally selected, and having the great advantage of paying ready Cash, he is enabled to sell them at very low prices, and hopes his numerous friends will indulge him by waiting his arrival. No. 4, Palace Street. C. RIVERS.

### PROCLAMATION For Pardoning Deserters from His Majesty's Regular Land Forces.

THE Lieutenant General Commanding His Majesty's Forces in the Provinces of Upper and Lower Canada, desirous of affording to all Deserters the opportunity of atoning in some measure for their past misconduct, is pleased hereby to proclaim and offer His Majesty's most gracious Pardon to such Soldiers of his Regular Land Forces, as may have deserted from Regiments in this Command, and shall come in from beyond the limits of these Provinces, and surrender themselves to any Field Officer, or to any other Officer commanding any Detachment or Military Post in either of the aforesaid Provinces of Upper or Lower Canada, or to any Civil Magistrate within the same, on or before the 25th day of July 1815; such Magistrate being desired to furnish them with a Certificate of the date of such Surrender, which Certificate shall be in force until the arrival of the Deserters at the nearest Military Post, provided the Soldier so surrendering himself shall travel at the rate of Ten Miles a day, unless prevented by sickness, to be certified by some Medical Practitioner on the lack of his Certificate, or otherwise to be proved to the satisfaction of the officer Commanding at such Military Post.

Any Soldier who shall Desert after this Proclamation is made public, shall not be included in the above Pardon, but proceeded against with the utmost severity. It is to be clearly understood, that this Proclamation of Pardon is not intended to extend to any Deserter from His Majesty's Militia Forces.

Given at Head-Quarters, Quebec, 25th April, 1815.  
GORDON DRUMMOND,  
Lieut.-Gen. Genl.

By His Excellency's Command,  
J. HARVEY,  
Lieut. Col. D. A. G.

On FRIDAY next, the 28th inst., at the Subscriber's Auction Room at ONE o'clock  
TEN Barrels bright Muscovado Sugar.  
4 Bags of Coffee.  
6 Casks of Vinegar.  
6 Barrels Rice.  
4 Boxes Glass.  
A Frunk of strong Military Shoes.

ALSO, a general assortment of Dry Goods, well adapted for the Season. THOS. C. CHIVA.  
Quebec, 27th April, 1815.

On SATURDAY next the 29th inst., at the Subscriber's Auction Room, No. 17, St. Peter Street, at ONE o'clock precisely.

WELVE Puncheons strong Irish Whisky.  
5 Casks new cordage of assorted sizes.  
One bale salt cloth from No. 1 to 4.  
4 Chests sundry Tea.  
12 Boxes window glass 6 1/2 x 7 1/2.  
4 Tons Paris whiting.  
1 Pipe Spanish wine of a superior quality.—ALSO,  
322 Feet red pine timber.  
5 Dressed red pine merchantable spars lying at Sillery.  
6 Undressed do. Cove.  
After which, a General assortment of Dry Goods, suitable to the Country and Season.

Quebec, 26th April, 1815. CHINIC VEZINA & Co. Auctioneers & Brokers.

On SATURDAY next the 29th inst., at No. 5, St. Peter Street, at ONE o'clock, without reserve, to close Conveyments.

EIGHTEEN Hogheads Muscovado Sugar.  
31 Barrels do. do.  
6 Funchons Jamaica Spirits.  
6 Leward do.  
A few casks preten copperas.  
A few do. alum.  
Quebec, 27th April, 1815. CHAS. TURGEON, Auctioneer & Broker.

On WEDNESDAY the 30th May, at the King's Stores, at Six o'clock, at One o'clock.

A VARIETY of Articles belonging to Government, among which are Iron Bolts, boxes for cart Wheels, black shells, dead Eyes, Iron Crutches, Cornish Axes, drilling utensils Iron work for Druggists, Harnesses, Tackle Horses, Iron Hoops, hard and bolting Mills, Stoves, Iron Anchor Stocks, Straps for Blocks and Dead Eyes, Pump Guns, Sea Bedding, Barrack Blankets, &c. &c. &c. WILLIAM BURNS, King's Auctioneer. Quebec, 12th April, 1815.

At same time and place will be Sold, also, in going to Government, 393 ounces of Silver, in Coins not current.

On the premises, No. 13, St. Peter Street, Lower Town, on TUESDAY and WEDNESDAY next, the 2d and 3d of MAY, will be sold

THE valuable Household Furniture, Wines and other Effects of P. B. WAGNER, Esq.—consisting of elegant Wash-stands, Bureaus, Chairs Dining and Card Tables, Sofas, Beds and Bedding, Side Boards, Cornices, a Large oiled Floor Cloth, Mirrors, Pew Glasses, Stoves and stove pipes, Kitchen Ranges, two elegant Bed Services, an excellent Carriage, sundry fashionable articles of Plate, silver and plated Candlesticks, Card tables and High chairs, Wines of superior quality in wood and in bottles; Port, Madeira and Claret; Liqueurs, prime Cognac Brandy, superior English Cyder, old Jamaica Spirits, with a variety of other articles.

Sale to begin each day at ONE o'clock precisely. JONES WHITE & MELVIN, Auctioneers & Brokers. Quebec, 25th April, 1815.

On WEDNESDAY next the 3d of May, at the Subscriber's Auction Room, at One o'clock, without reserve, to close Conveyments.

TWENTY Four Puncheons and an Overage Old Jamaica Spirits of a Superior strength and Flavor.  
17 Hogheads do. do. do.  
4 Pipes real London Articular Tetteriff.  
20 Tierces Potatoes, and other articles.

JONES, WHITE & MELVIN, Auctioneers & Brokers. Quebec, 27th April, 1815.

### PUBLIC SALE OF VALUABLE LAND ESTATE.

On WEDNESDAY the 10th day of MAY next, at Eight o'clock in the Evening, at GILLIS'S COFFEE HOUSE, will be Sold, if not previously disposed of by private contract, The following valuable property in this City:—

1st. A Lot of ground situate in Notre Dame Street, containing 77 feet in front, by about 100 feet in depth, with a large two story Stone House, finished in the best style, and other buildings thereon erected.

2dly. A lot of ground in the rear of the above lot, containing 57 feet in front on Champ de Mars Street, by about 100 feet in depth, laid out in a garden well stocked with choice fruit trees.

3dly. A lot of ground in Bonaventure Street, containing 50 feet in front by about 90 feet in depth.  
4thly. A lot of ground in Bonaventure Street, containing 50 feet in front by about 88 feet in depth.

All the said lots adjoint to each other, and are very advantageously situated.—The House and lots may be seen at any time previous to the sale, on application to S. FAYEN SAWELL, Esquire, on the premises.

Montreal, 25th April, 1815. M. C. CUVILLIER & Co. Auctioneers & Brokers.

FOR Freight or Charter to Clyde or a Port in the Island, the Brig COMMERCIAL, W. H. Kerr, master, of about 130 tons measurement.—Apply to ROBERTSON, HUNTER & Co. Who have for Sale.

Madeira wine in pipes, Tenerife wine in pipes, Spanish do. do. Sherry do. do. and hogheads, Port do. in casks containing 6 to 12 doz. each, Claret in do. do. 12 doz. each, Secilian do. do.—A few Tons cordage assorted, a cable of 15 inches, military shoes, copper spikes, window glass 8 1/2 x 9 1/2, Jamaica Spirits &c.—No. 8, St. Peter Street, 26th April, 1815.

THE Business hitherto carried on under the Firm of GEORGE & WILLIAM HAMILTON, will from the 1st. Proximo, be continued by the Subscriber under the Firm of HAMILTON & DAVIES. GEORGE HAMILTON, WILLIAM HAMILTON, GEORGE DAVIES. Quebec, April 27, 1815.

NOTICE.—Any Person who wants a good Stand can have that well established Stand No. 8, Saint Fabrique Street, for this present year, from First day of May; on condition that he will take the Stock on hand at a fair valuation, the Undersigned being obliged to leave off business on account of his Health, it is well worthy the notice of any person to commence business.—The Stock consists of Wines, Brandy, Gin, Spirits, Shrub, Mopses, &c. &c. Teas, Coffee, Sugars, with almost every thing in the Grocery line; with one of the best Assortments of Glass and Crockery ware in Quebec, with many other articles in the line.

JAMES CORSCADDEN.

Quebec, 27th April, 1815.

THE Subscribers inform their friends and the public in general, that they have entered into Co partnership, and intend after the first of May next to carry on the Business of AUCTIONEERS & BROKERS under the firm of LINDSAY & FRASER; and they trust by assiduity and attention to merit a share of the Public Favor.

EDWARD H. LINDSAY,  
JOHN FRASER.

Quebec, 24th April, 1815.

TO LET, and possession given 1st May next, that part of the premises held by HENDERSON, BROTHUR & Co from Messrs. JOHN MURK & Co, situated on Todd's Wharf, and at present occupied by Messrs. Wm. McGee, Junr. & Co. consisting of a Counting House and room adjoining—Also, that part of the same premises occupied by Messrs. Thomson, Scott & Co. consisting of several apartments.

The above are well adapted for business, being on the river and near the Custom House.

Apply to GEO. & Wm HAMILTON,  
Attorneys for  
HENDERSON, BROTHER & Co.

Quebec, 18th April, 1815.

FOR SALE at the Stores of the undersigned, on moderate terms—  
50 pipes superior Old Port Wine,  
5 do Bronte Madeira,  
1 London particular and cargo Tenerife do, in pipes & hds.  
A few pipes Spanish Benecarlo do.  
5 pipes best Hollands Gin,  
40 puncheons strong Grenada Rum,  
10 chests Twankey Tea, and  
A great variety of Dry Goods.

GRANT & GREENSHIELDS.

Quebec, 27th April, 1815.

ADVERTISEMENT.

THE Subscribers hereby give notice that after the first of May next, their business will be carried on under the firm of BREHAUT, SHEPPARD & Company, on their Wharf as formerly, where they will be ready to receive all kinds of goods, in cellars or stores, and also of grains of all description, they having several of the best English Scales for such as wish to have their grains weighed and shipped with dispatch.

They also offer to sell grains either by wholesale or retail on Commission or to transact other business for their friends.

BREHAUT, SHEPPARD & Co.  
Quebec, 27th April, 1815.

WANTED as a CLERK, a Young Man who can write English and French, good recommendation will be required.—Apply at this Office.  
Quebec, 27th April, 1815.

FOR SALE, Two arpents of land in breadth, by forty arpents in length, with a good New House, Barn, Stables and a new Fishery, at Cap Sauté, half a league above the Church.  
JEAN BARTOLOME.

Province of Lower Canada, BY virtue of a WRIT of Habeas Corpus, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding Civil Pleas, in and for the said District of Quebec, at the suit of Joseph Giroux former of Beauport, ordering me to proceed again to the sale à la folle enchère d'Augustin Deguise of said place, a certain land of one arpent in front by about two arpents in depth, the said land having at the end of said depth but four perches in breadth, lying and situated in the said parish of Beauport, bounded in front by the land of Mr. Racey and in the rear at the end of the said depth by the King's highway, joining on one side to the North-East, to the said highway and on the other side to the South-West to Mr. Charles Parant, together with a House and other buildings thereon erected, appurtenances and dependences; which land, appurtenances and dependences have been heretofore, by me seized as belonging to Antoine Delorier of the said parish of Beauport, Inn keeper, and Catherine Chamberlain his wife, Widow of the late Pierre Grenier by her first marriage, and Guardian of her own minor children, and adjudged to the said Augustin Deguise, the adjudication of which he has not paid. I do hereby give notice that the said immovables will be sold à la folle enchère of the said AUGUSTIN DEGUISE and adjudged to the highest and last bidder at the Church door of the said Parish of Beauport, on MONDAY the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Quebec, Sheriff's Office, 27th April, 1815.

DISTRICT OF QUEBEC, BY virtue of a WRIT of Habeas Corpus, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, at the suit of Marie Delande, of the Township of Simpson, in the district of Three-Rivers, widow of Alexander Menut, against the lands and tenements of Antoine Parant, formerly residing in the Suburbs of Saint Roch, in the city of Quebec, in the county and district of Quebec, but now residing in the County of Dorchester, in the district of Quebec, Farmer and Mason, to me directed; I have seized and taken in execution, as belonging to the said ANTOINE PARANT, Two arpents of land in front by twenty-five arpents in depth, situated on the south west side of the River St. Giles, in the parish of St. Nicolas, in the county of Dorchester, in the said district of Quebec, bounded on one side by Augustin Dubois, and on the other side by the widow Drier alias Flamant, with a small wooden house and stable thereon erected.—Four arpents of land in front by twenty-five arpents in depth, bounded on the side by Augustin Dubois, and on the other side to ungranted lands, situated on the north west side of the said river St. Giles, with a wooden barn thereon erected. New I do hereby give notice, that the said lands and premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of St. Nicolas, above said, on MONDAY the TWENTY-THIRD day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lands and premises, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office, in the City of Quebec, according to Law; and further that no opposition shall be admitted or taken, the whole or any part of the said lands and premises or of the charge or servitude on the same, will be received by the said Sheriff, during the fifteen days previous to the sale thereof.

Quebec, 27th April, 1815.

LES affaires ci-dessus conduites sous le nom et ferme de George et William Hamilton, seront continués du premier jour de Mai prochain, par les Soussignés sous la firme d'Hamilton & Davies.

GEORGE HAMILTON,  
WILLIAM HAMILTON,  
GEORGE DAVIES.

Quebec, 27e. Avril, 1815.

ADVERTISEMENT.—Toute personne desirant avoir un bon poste, peut avoir la Maison bien connue No. 8, Rue de la Fabrique, pour l'année courante à commencer du premier jour de Mai, à condition de prendre à une juste estimation le fond du Magasin du Soussigné, que par sa mauvaise santé d'abandonner la commerce. Ceci mérite l'attention de toute personne desirant entrer en commerce. Le fond de magasin consiste en vins, eau de vie, genièvre, rum, shrub, melasses, &c. &c. thés, café, sucres, avec tout ce qui est entre dans la ligne d'un épicer, et le plus complet assortiment de verreries et faïences qu'il y ait dans Québec, et beaucoup d'autres articles de la même ligne.

JAMES CORSCADDEN.

Quebec, 27e. Avril, 1815.

DU Baltimore Americain, le 7 Mars. MARINE AMERICAINE.

Au commencement de la guerre nous avions une Marine de vingt Vaisseaux, outre les canonnières; nous avons maintenant une Marine de plus de quarante Vaisseaux, outre les Berges et les canonnières, et de plus trois escadres formidables sur les Lacs. Nous n'avons point alors de 74; nous avons maintenant trois vaisseaux de ligne supérieurs à aucun 74 dans la Marine Angloise, et quelque temps encore nous aurons donné deux vaisseaux de 90 canons sur le Lac Ontario.

CHARLESTON, 22 Mars.

Accidents intéressants du feu Lieut. Gen. Pakenham. Nous apprenons d'un Monsieur qui a conversé avec un officier qui étoit de l'expédition Angloise contre la Nouvelle-Orléans, que dans la mémorable bataille du 8 Janvier, le Général Pakenham envoya deux de ses Aides de Camp au Colonel... pour lui faire amener son régiment, pour supporter les troupes, qui avoient gagné le Bastion de la droite des lignes Américaines. On trouva le Colonel en arrière de son Régiment qui avoit été défilé, et ne fit aucun effort pour accélérer son mouvement. En apprenant ceci le feu Général Pakenham gagna immédiatement à la tête du Régiment, et en les poussant et les animant par ses cris il reçut une blessure mortelle. Le Col. étant arrivé ensuite, le Gén. fit brûler son épée au-dessus de sa tête en lui disant: *salut lâche, si je suis en vie demain, je vous ferai pendre!* Il mourut quelques instants après. Le Col. a disparu et on n'en a pas entendu parler depuis.

On demanda à un jeune homme du Tennessee, qui fut pris par l'ennemi à Nouvelle-Orléans, dans la nuit du 23, combien il y avoit de la à la Ville, "six milles", nous y serons demain", dirent ils. "Ce n'est pas lais repliqua-t-il, mais le chemin est bien mauvais." Qu'y a-t-il dans le chemin? "Un vieux Noyer répondit le jeune homme. (Le Général Jackson est appelé vieux Noyer, depuis la bataille avec les Sauvages au lieu nommé, la terre aux Noyers.

NORFOLK, le 7 Avril.

La Frégate Angloise Menelaus, Capt. Dix, a été quelque temps dans la rade de Hampton, elle a apporté des Dépêches de l'Amiral Cochrane au Secrétaire d'état. Nous avons appris par ces Dépêches contenues une demande de l'Amiral faite par ordre de son Gouvernement des Etats-Unis, de fournir toute information en sa possession, prouvant que les esclaves pris de ce pays ont été vendus, dans les colonies Angloises. Nous croyons qu'il n'a pas encore été reçu de réponse de Washington.—L'edger.

AVIS AUX FRANCOIS.

NEW YORK, le 1er Avril, 1815.

ORDONNANCE DU ROI, DU 16 DECEMBRE, 1814. LOUIS, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, ayant été informé, qu'un assez grand nombre de Militaires Français avoient pris du service à l'étranger, sans notre autorisation spéciale, ayant regard aux circonstances et au pluriel d'entre eux se sont trouvés, et voulant user d'indulgence envers tous; Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1. Les Militaires Français de toute grade qui ont pris du service à l'étranger, sans notre autorisation spéciale, sont tenus de rentrer en France avant le 15 Avril prochain, et d'y justifier de leur retour dans les formes prescrites ci après: faire de quoi, ils perdront leur qualité de Français, conformément au code civil, sans préjudice néanmoins des peines prononcées par le code pénal, s'ils porteroient les armes contre la France.

Art. 2. Pour justifier de leur retour, ils seront tenus de se présenter devant nos Procureurs Royaux des tribunaux de première instance, de lieu de leur dernier domicile, et d'y requérir acte de leur présence, lequel acte sera transcrit au greffe.

Art. 3. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui sera insérée au bulletin des lois.

Donné au Chateau des Tuileries, le 16 Dec. 1814.

Le Ministre secrétaire de guerre,  
(Signé) MARECHAL DUC DE DALMATIE.  
Le Consul General de France,  
(Signé) ESCALLIER.

NEW-YORK, le 10 Avril.

AUTRE VICTOIRE NAVALE.

Troisième engagement de la Constitution.

Samedi au soir arriva à Sully Hook la (ci devant) Corvette Angloise Cyane, Lieutenent Hoffman commandant la prise, capturée par la frégate des Etats-Unis, Constitution Capitaine Stewart. Elle entra hier et mouilla dans la Rivière du Nord, et salua le Fort William en passant. La Corvette Angloise Levant a été prise dans le même tems les particularités sont comme suit:

La Cyane, Capt. Gordon Falcon dont la place est portée à 20 canons, en porte 32 (22 carronades de 32 sur son grand pont, 8 do. de 18, sur son gaillard d'avant) avec 175 hommes d'équipage. Et le Levant Cap. l'Honorable George Douglas, dont la force est portée à 18 canons, en porte 21 (18 carronades de 24 livres; 2 long canons de neuf et 1 carronade de 12 sur un pivot sur le gaillard avec 150 hommes d'équipage.

Ces Vaisseaux lancèrent Gibraltar le 17 Février pour Madère et l'erteneuve, et rencontrèrent la Constitution à la hauteur de Madère le 20. Etant un peu éloigné l'un de l'autre, ils firent voile l'un sur l'autre et ensuite dirigèrent leur course vers la Constitution. Vers les 8 heures du soir ils la joignirent, et l'action commença, l'un par son Bousoir et l'autre par sa Hanche, par un beau clair de lune.

En 50 minutes la Cyane se rendit, bien désemparée, et reconnoissant avoir perdu environ 6 tués et 13 blessés, et le Levant essaya de s'enfuir. La Constitution après avoir aminé la prise, donna chasse au Levant et le gagna en dix heures, alors il se rendit; après avoir lait à peu près la même perte que l'autre. La Constitution a eu 4 hommes tués et 7 blessés. On ne comptait la perte de deux Anglois que par leur rapport, leurs livres n'ayant pas été trouvés à bord des prises.

La Constitution mena ses prises à St. Yago (une des Iles du Cap Vert) où elle mit ses prisonniers à terre, et le 8 de Mars matin elle découvrit trois gros vaisseaux Anglois, qui entroient, sur quoi elle fit signal de couper les cables et de mettre en mer, ce qui fut immédiatement exécuté, et la frégate avec ses deux prises sortirent en mer à pleines voiles, poursuivies de près par l'escadre Angloise.

La Cyane prit une autre direction et ne fut pas poursuivie. Elle perdit de vue la Constitution et le Levant 8 après midi, chassés par l'escadre Angloise.—La Constitution et le Levant a environ 4 milles au vent, la Constitution laissant bien vite le Levant et l'escadre.

Un peu avant le Soleil couché et peu après que la Cyane eut perdu la Constitution de vue, elle entreprit une vive canonnade dans la direction des vaisseaux ennemis, d'après cette circonstance quelques Officiers de la Cyane craignant que le Levant n'eût été joint par l'escadre et repris. Ils appréhendèrent peu pour la Constitution, car elle étoit et bon état, faisant aussi bonne voile que jamais, et faisant ses ennemis bien vite et avec aisance.

On a supposé que les vaisseaux chassant la Constitution sont de l'escadre de Madère, composée de Leander, Cybele et du Tigre, quoiqu'un ait paru trop peu pour être un d'eux. La Cyane est un vieux vaisseau bâti en 1806, de la description de l'Alert (ou l'Alerte en français), un gros vaisseau de 60 ou 700 tonneaux; le Levant est un vaisseau de flux, comme notre Peacock et autres corvettes, un vaisseau neuf bâti en 1813.

Samedi matin Sir James L. Yeo, Commodore Owen et plusieurs autres Officiers Anglois arrivèrent ici d'Albany, dans le Steam Boat Richmond, avec environ 100 passagers. Les Officiers, dit-on, doivent embarquer de se Port pour l'Angleterre.

FREDERICKTON, 25 Mars, 1815.

L'Enseigne Hatheway du New Brunswick Fenibles, arriva hier comme express, en six jours de Québec, avec des Dépêches de Sir George Prevost à Sir John C. Sherbrooke. Mr. Hatheyway est parti immédiatement pour Halifax, pour faire envoyer une frégate à Saint Jean, où nous apprenons que Sir George doit embarquer pour l'Angleterre.

GAZETTE DE QUEBEC.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES, QUARTIER-GENERAL, QUEBEC, 29c. Avril, 1815. ORDRE GENERAL DE MILICE. Il a plu à Son Excellence Sir GORDON DUMFRIES, faire les promotions suivantes dans la Milice Sédentaire du Bas-Canada.

RENÉ DE LA BARRIERE, Major de la Division de la Milice de Boucherville, pour être Lieutenant Colonel à la même Division, par Commission datée du 5c. Avril, 1815.

LOUIS BLAIS, Capitaine de la Division des Milices de St. Thomas, pour être Major à la même Division, par commission datée du 5c. Avril, 1815.

PIERRE EDOUARD DESBARATS, Capitaine du Second Bataillon des Milices de Québec, pour être Major à la première Division de St. Valier, par commission du 6c. Avril, 1815.

Par Ordre de Son Excellence, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Génl.

QUEBEC.

JEUDI, LE 27 AVRIL 1815.

Nous avons reçu cette Semaine des Gazettes de New-York du 12 de ce mois, par la maille de Burlington qui est maintenant établie sur le même pied qu'avant la Guerre. On a fait quelques extraits de ces Gazettes. Elles ne contiennent aucune nouvelle de l'Europe. Il paroit que la Frégate Américaine Constitution a pris deux Corvettes Angloises, le Cyane et le Levant; mais il est probable que le Levant est repris et même les Américains craignent pour la Constitution, qui étoit poursuivie par un escadre Angloise.

Il est dit que l'Amiral Cochrane a reçu ordre de s'en retourner en Angleterre: ainsi tous ceux qui avoient le Commandement en Chef en Amérique, vont se trouver en Angleterre pour l'enquête sur la conduite de la Guerre dont il a été parlé dans le Parlement.

Le Courier d'Halifax a rencontré Sir GEORGE PREVOST, à trois lieues en deçà de Fredericton, dans la matinée du 12 de ce mois. Il étoit en très bonne santé.

Hier, il est arrivé en cette Ville un Monsieur qui est parti d'Halifax le 12 d'Avril, et qui a passé par Boston d'où on nous a remis une Gazette du 18.

An départ de ce Monsieur d'Halifax, ni les Malles de Janv. Février et Mars n'étoient arrivées.

La Corvette Cassio, Capt. Lord Rodney fit voile d'Halifax le 7 Avril, pour St. Jean, pour prendre à bord Sir George Prevost, pour l'Angleterre. On pensoit qu'elle s'y seroit rendue le 10, où le vent favorable.

Le Brunt de la prise de la Constitution étoit arrivé à Boston des Iles.

La Glace sur le Fleuve depuis l'ance des Mères jusqu'à l'embouchure de la Chaudière est partie Samedi au Soir le 22. Lundi le chenal étoit ouvert jusqu'à la pointe aux Trembles et on disoit qu'il étoit ouvert jusqu'à Montréal quoiqu'il y eût encore beaucoup de glace. Le Chenal au Nord de l'île d'Orléans s'est ouvert hier et le bas de la Rivière St. Charles est aussi débouché. Il reste encore beaucoup de neige dans les champs.

Plusieurs petits batimens sont arrivés de Montréal hier l'après midi.

Aujourd'hui à midi le Steam Boat est arrivé.

La lettre du Dr. Strachan sur la conduite des Forces Américaines dans le Haut Canada, accompagnée cette feuille dans un Supplément. Nous la recommandons à l'attention de ceux qui ne l'ont pas encore lue.

Prix du Pain pour cette Semaine.  
Pain Blanc de 4 lbs. 1s. Pain Bis de 6 lbs. 1s.

MOURUT.

Mardi le 19 de ce Mois, Mademoiselle F. LAFLEUR, Epouse de Joseph Sasseville, âgée de 26 ans.

Mardi dernier le 15 du courant, après une longue et pénible maladie, James CALDWELL, Ecuier, Marchand de cette Ville, et Lieut. Col. du 1er Bataillon de la Milice Sédentaire de Montréal.

A Kingston, Samedi matin le 26 de Mars, après une pénible maladie, qu'elle a supportée avec la force d'une vrai Chrétienne, Demoiselle JANE STUART, âgée de 30 ans, fille aînée du feu Revd. Dr. John Stuart.

ASSEMBLÉE Annuelle de la SOCIÉTÉ BIEN-ÉTRANGÈRE de Québec, se tiendra le 27e. de Mai. Les Membres, qui doivent y assister particulièrement, sont de s'y trouver ou de payer Mr. MAXIM, Trésorier, avant le jour de l'Assemblée.

Quebec, 27e. Février, 1815.

LES FAUVRES.

LES Citoyens de cette Ville sont priés de s'assembler à l'Hôtel de l'Union, Vendredi prochain, le 28 du courant, à UNE HEURE après midi et il leur sera présenté un montant exact des avertissements dans le cours de l'hiver dernier pour le soulagement des pauvres, et un état détaillé des dépenses faites pour remplir cet objet.

Par ordre du Président.

DISTRICT DE QUEBEC, OFFICE DU SHERIF, 27c. Avril, 1815. Il y aura une Session d'Oyer et terminer et une délivrance Générale de la Prison pour ledit District de Québec, sera tenue à la Cour de justice dans la Cité de Québec, LUNDI le HUITIEME jour de MAI prochain à ONZE heures du matin.—A ces causes je donne avis par les présentes à tous ceux, qui poursuivent aucun des Prisonniers dans la Prison commune pour ledit District, qu'ils soient ici et lors présents, pour les poursuivre suivant la justice. Et je donne avertissement à tous Juges de Paix, Coronaires, Comptables et autres Officiers de la Paix, qu'ils soient présents à et lors, en leurs propres personnes avec leurs rôles et autres embeignements, pour remplir les devoirs requis par leurs différents Offices.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

VENTES PAR ENCHÈRE.

Sera vendu, VENDREDI prochain, le 28c. du courant, à la Chambre d'Encaissement de M. C. OLLIVA, à UNE HEURE, DIX Quarts de Canonne de Boites de Café, 6 Quarts de Vinaigre, 6 Quarts de Riz, 4 Boites de Vièrres, une Vase de soufre Militaire.

Aussi un assortiment de marchandises sèches bien adapté pour la Saison.—Quebec, 27c. Avril, 1815.

Sera vendu, SAMEDI prochain, le 29c. du courant, à UNE HEURE, à la Chambre d'Encaissement de M. C. OLLIVA, VEZINA & Co No. 17, Rue St. Pierre.

DOUZE Tonnes de fort Whisky Irlandais, 50 Rouleaux de Cordage neuf assortis, une Barre de toile à voile depuis No. 1 jusqu'à 4, 4 Canons de Bouche, 12 Boites de Vièrres de 6 1/2, 4 Tonneaux de Blanc de Paris, 1 Pipe de Vin d'Espagne d'une qualité supérieure.—Aussi 352 pieds de lin rouge, 3 esparses drocées de pin rouge marchand, 6 do. pas drocées, 6 do. étant à Sillery.—Après quoi un assortiment de marchandises sèches propres à la saison et au Pays.

Quebec, 26c. Avril, 1815.

Sera vendu MERCREDI, le 3 Mai, au Magasin du Roi, à Saint Roch.

UNE variété d'articles appartenant au Gouvernement, en-tin d'acier, boulois de fer, Boites de Roues de Charrète, Canons de Poisses, Moques, Cordes de guit de fer, Haches Canadiennes, Usineries à perçoir, l'intercepteur pour des Ponts de fer, Harnois, Cercles de fer, Rouilles à bras et à bieler, Poëles de Navires, Jars de fer pour les Ancres, Battoirs pour Poulies et Moques, Garnitures de Pompe, Lits pour les Vaisseaux, Couvertes de Casernes, &c. &c.

La Vente commencera à une heure par WILLIAM BURNS, Encanteur du Roi.

Quebec, le 12 Avril, 1815.

77 Au même tems et lieu sera vendu, 500 Onces d'Argent en Espèces, pas courante appartenant aussi au Gouvernement. WILLIAM BURNS, Encanteur du Roi.

Sera vendu à la Maison No. 13, Rue Saint Pierre, en la Bas-Ville, MARDI et MERCREDI prochain, le 2 et 3 Mai, par JONES WHITE & MELVIN, à ONE HEURE chaque jour.

LES beaux meubles Métage, Vin et autres effets de P. L. B. Wagner, Esq., consistant en Commodes, Bureaux, Chaises, Tables à diner et à jeu, Mahogany, Sophas, Lits, side boards, Tapis de laine et de Toile peinte, Portraits, Poëles et tuyaux, ustensils de Cuisine, deux services de table élégans, une excellente Caraffe et plusieurs services d'Argent, Chandeliers argentés et à branches, Vin d'exceptionnelle supérieure en futailles et en bouteilles, Port, Madère et Bordeaux, Eau de Cogniac, Cidre d'Angleterre supérieure, vieil Esprit de la Jamaïque et une variété d'autres articles.

Quebec, 25 Avril 1815.

VENTE PUBLIQUE DE TERRES. MFCREDI le 10c. de Mai prochain, à HUIT heures du soir, à l'Hôtel de Gilles, et seront vendues, si on n'en dispose pas par contrat privé les bonnes propriétés dans la Ville.

1. Un Emplacement situé Rue Noire Dame, de 57 pieds de front sur environ 100 pieds de profondeur, avec une grande maison en pierre bien finie, et autres bâtiments dessus construits.—20. Un Emplacement en arrière de l'Emplacement ci-dessus, de 57 pieds de front sur la Rue du Champ de Mars sur environ 100 pieds de profondeur, maintenant en jardin bien planté d'arbres fruitiers.—30. Un Emplacement situé Rue Bonsecours, d'environ 50 pieds de front sur environ 90 de profondeur.—40. Un Emplacement situé Rue Bonsecours de 50 pieds de front sur environ 80 de profondeur.

Tous lesdits emplacements sont contigus l'un à l'autre et très avantageusement situés.

On peut voir en tout tems avant la vente la maison et les Emplacements, en s'adressant à STEPHEN SEWELL, Ecuier. M. C. CUVILLIER, & Co. Ectrs. & Courtiers. Montréal, 22c. Avril, 1815.

ON a besoin immédiatement comme Commis dans le Bureau des Transports, d'une personne de bonne recommandation de quelques Messieurs en Ville, sera acceptée, en laissant ses conditions au Bureau des Transports. Bureau des Transports, 20c. Avril, 1815.

DISTRICT DE QUARTIER DE LA PAIX, Montréal, Vendredi, 21c. Avril, 1815. Règles et Réglements concernant les Traversiers, dans le District de Montréal.

Tous et chaque Traversier Licenciés sur le Fleuve St. Laurent et grande rivière ou Rivière des Outaouas seront obligés de tenir à leur service deux bons hommes, deux canots et un bateau ou un Bac, deux perches et trois avirons par chaque canot, trois perches et quatre rames par chaque bateau ou bac, et de traverser de jour et de nuit (en autant qu'il n'y aura aucun danger à éprouver) toutes personnes qui se présenteront, sans aucune distinction ni partialité; chaque canot sera conduit par deux hommes, et chaque bateau ou Bac par trois hommes ou plus.

2. Tous et chaque traversier sur toute autre Rivière que la fleuve St. Laurent, la grande Rivière ou Rivière des Outaouas ne seront tenus à avoir et tenir que trois bons hommes, un canot, et un Bac ou un Bateau, et ils se conformeront pour le reste à tout, ce à quoi sont tenus les traversiers sur le fleuve St. Laurent, la grande Rivière ou Rivière des Outaouas, par l'article précédent.

3. Aucun Traversier ne pourra retarder les Voyageurs plus d'un quart d'heure dans le jour, ou plus d'une demie heure dans la nuit.

4. Chaque Traversier sera pourvu de deux plate formes mobiles pour le débarquement des Voitures, Animaux, et autres effets qui seront transportés d'un côté à l'autre du fleuve et de toute Rivière, et il s'en trouvera une au point de départ, et l'autre au point d'arrivée de chaque Bac ou Bateau.

5. Vû que certains traversiers au grand préjudice des autres sont dans l'habitude de conduire les Voyageurs de l'autre côté du fleuve ou de la Rivière, au côté où ils résident, sans avoir obtenu Licence à cet effet. Il est ordonné à tous et chaque Traversiers de s'abstenir de cette habitude à l'avenir sous quelque prétexte que ce puisse être.

6. Le Greffier de la Paix tiendra une Copie des présents Réglements en Anglois et en François à chaque traversier en sensible copie en Anglois et en François des Réglements du 30 Avril 1813, en expédiant sa Licence; et chaque traversier sera tenu de l'afficher dans un endroit Public de sa maison avec une Copie en Anglois et François du Tarif de sa Licence; et pour Copie des Réglements et copie du Tarif certifié vrais par le Greffier de la Paix, le Greffier recevra de chaque traversier sept shillings et demi contre les en délivrant.

7. Les présents Réglements seront exécutés pendant tout le tems de la Navigation, et il ne sera au pouvoir d'aucun traversier d'exiger, demander ou recevoir des Voyageurs aucun prix ou somme d'argent pour les traverser plus forte que ce qui est et sera fixé à chacun d'eux par le Tarif sur sa Licence.

8. Tous et chaque traversier qui enfreindront les présents Réglements, ou averse partie d'eux, seront sujets à une amende de vingt shillings par chaque contravention.

9. Tous Réglements concernant les traversiers antérieurs à ceux du 30 Avril 1813, sont abrogés de ce Jour.

De par la Loi.

JNc. DELISLE, G. Paix.

DISTRICT DE QUEBEC, EN vertu d'un WRIT de HABEAS CORPUS, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour ledit District, à la poursuite de Marie Delande, du Township de Simpson, dans le District des Trois-Rivières, veuve d'Alexander Menut, contre les terres et possessions d'Antoine Parant, ci-devant résidant dans le Faubourg St. Roch, dans la Cité de Québec, dans le Comté et District de Québec, et maintenant résidant dans la Seigneurie de St. Giles, dans la Paroisse de St. Nicolas, dans le Comté de Dorchester, dans le District de Québec, Cultivateur et Maçon, à moi adressé, j'ai mis et pris en exécution comme appartenant audit ANTOINE PARANT.—10. Deux arpents de Terre de front sur vingt cinq arpents de profondeur, situé au côté Sud-Ouest de la Rivière St. Giles, dans la Paroisse de St. Nicolas, dans le Comté de Dorchester, dans ledit District de Québec, borné d'un côté par Augustin Dubois, et de l'autre côté par la veuve Drier, dit Flamant, avec une petite maison en bois et étable dessus construite.—20. Quatre arpents de terre de front sur vingt cinq arpents de profondeur, borné d'un côté par Augustin Dubois, et de l'autre côté par des terres non-cédées, situés au côté Nord-Est de la Rivière St. Giles, avec une Grande Terrasse construite.—Or je donne avis par le présent que ledites Terres et Prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Nicolas audit, LUNDI le VINGT-HUITIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX HEURES du matin auxquelles tems et lieu les conditions de la vente seront annoncées.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terres et prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertissement en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la Cité de Québec, suivant la loi et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terres et prémisses ou afin de charger ou servir sur icelle, ne sera reçue par le dit Sheriff, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Quebec 27 Avril 1815.

Province de Bas Canada, EN vertu d'un ORDRE de VENTE DISTRICT DE QUEBEC. JNc. Delisle à moi adressé, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Joseph Giroux habitant de Beauport, par lequel il m'est ordonné de vendre de nouveau à la folle enchère d'Augustin Deguise du dit lieu, une certaine terre d'un arpent de front sur environ deux arpents de profondeur, et au bout de la dite profondeur la dite terre n'a que quatre perches de large, et est située en la dite paroisse de Beauport, borné par devant au terrain de Mr. Racey



**GORDON DRUMMOND.**

GEORGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi... A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province élus et convoqués aux fins d'être présents à l'Assemblée qui doit avoir lieu et être tenue dans notre dite Cité de Québec, le Deuxième jour de Mai prochain, et à chacun de vous SALUT:—Voulez pour certaines affaires urgentes et difficiles nous concernant ainsi que notre Etat et la Défense de notre dite Province, nous avons ordonné que notre Assemblée auroit lieu au jour et place susdits, afin de traiter agré et conclure sur telles matières et choses qui auroient été alors proposées et sur lesquels il auroit été délibéré, et pour de certaines causes et considérations qui nous engageoient spécialement nous avons jugé nécessaire de proroger notre dite Assemblée en sorte que nous n'ayons aucun de vous y être obligés de paraître dans notre dite Cité de Québec le deuxième jour de Mai prochain, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez quant à nous entièrement déchargés de cet égard; ordonnant et enjoignant fermement par la teneur des présentes à vous et à chacun de vous et à tous autres y intéressés que vous soyez et paraissiez dans notre dite Cité de Québec, le Seizième jour de Juin prochain, pour traiter agré et conclure sur telles choses qui par la faveur de Dieu, dans notre dite Assemblée par le Commun Conseil de notre dite Province, pourront être ordonnées.—En foi de quoi nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoins notre fidèle et bien aimé SIR GORDON DRUMMOND, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur en Chef, dans et sur notre dite Province du Bas Canada, &c. &c. &c. au Château Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province, le 17 Jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur Mil huit cent quinze, et dans la Cinquante-cinquième année de notre Règne. G. D.

HERMAN W. RYLAND, G. C. en Chancellerie. Traduit par Ordre de Son Excellence. PH: A. DE GASPE, S. et T. F.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de Pierre Charles Dubois, Marchand, de la Cité de Montréal, dans ledit District, contre les Terres et Possessions de Jean Baptiste Hérogault, Chirurgicalien, du même lieu, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN BAPTISTE HEROGAULT, un Lot de Terre ou Emplacement sis et situé dans la Cité de Montréal sudite, formant le coin Nord Est des Rues Notre Dame et Saint Jean Baptiste, contenant cinquante-cinq pieds de largeur sur ladite Rue Notre Dame, et quarante huit pieds sur ladite Rue Saint Jean Baptiste, borné au Nord-Est par Pierre Baraloue, de la propriété duquel ledit Lot de terre ou Emplacement est séparé par une ligne droite et un Mur Mitoyen, duquel côté ledit Emplacement a quatre-vingt cinq pieds de profondeur, à prendre de la ligne de la Rue Notre Dame jusqu'au terrain de James Caldwell, Reuver, laquelle dite profondeur est consignée jusqu'à la largeur de vingt-et-un pieds et deux tiers au bout desquels la profondeur est réduite à soixante et dix pieds et deux tiers, jusqu'à une autre largeur de neuf pieds et un tiers, bornés par les Prises sur le Terrain appartenant à Alexander Hart, Ecuyer, où se prend de la ligne de la Rue Notre Dame sudite ladite profondeur et réduite à quarante-huit pieds, pour le reste de la largeur dudit Emplacement est de vingt quatre pieds, bornés par la Voie ou Magasin dudit Alexander Hart, dont le plan est joint en mitoyen avec ledit Jean Baptiste Hérogault, avec deux Maisons de Pierre à deux Etages, et autres Bâtimens dessus construits, sujet à la charge ou servitude de recevoir dans la Cour desdites Prémises, l'égout d'eau qui tombe sur et de dessus la couverture desdites Prises, et aussi de donner un passage dans ladite Cour, à qui il pourra appartenir, afin de réparer ladite Couverture lorsqu'il en sera nécessaire. Or je donne avis par le présent que ledit Lot de terre ou Emplacement et Prémises seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, sujets à la charge ou servitude susdite, à mon BUREAU, LUNDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur ledit Lot de terre ou Emplacement et prémises, ci dessus désignées, soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits Lot de terre ou emplacement et prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 8 Avril, 1815.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de Marie Louise Hardy, ci-devant de Montréal, dans ledit District, maintenant de la Ville des Trois Rivières, Veuve de feu Louis Campagne, vivant Marchand, de Montréal sudite, contre les Terres et Possessions de Nicolas Bôlay, Maître Entrepreneur, aussi de Montréal sudite, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit NICOLAS BOISY, un Lot de terre ou Emplacement clos en Planches, situé dans le Faubourg de Sainte Marie ou de Québec, de Montréal sudite, contenant environ quatre-vingt pieds de front, sur environ quatre-vingt pieds de profondeur, borné en front par la Rue Saint Claude, par derrière par Pierre Baudry, d'un côté par la Petite Rivière, et de l'autre côté par Edouard Amiotte. Or je donne avis par le présent que ledit Lot de terre ou Emplacement sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU, dans la Cité de Montréal sudite, LUNDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX Heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le Lot de terre ou Emplacement ci-dessus désigné, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie du dit Lot de terre ou emplacement, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 5 Avril, 1815.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de Joseph Turgeon, Ecuyer, de Terrebonne, contre les Terres et Possessions de Gabriel Martin, dit Versailles, Charretier, maintenant résidant dans le Faubourg de Québec de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit GABRIEL MARTIN dit VERSAILLES, une Terre sise et située dans la Paroisse de Mascouche de Sainte Anne dans ledit District, contenant quatre arpents de front sur vingt-quatre arpents ou moins en profondeur, bornée en front par le Chemin de Roi, par derrière par d'autres Terres, d'un côté par Nicolas Truchon, et de l'autre côté par Jacques Roi, avec une Maison, Grange et autres Bâtimens dessus construits. Or je donne avis par le présent que ledites Terres et Prémises seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de la MASCOUCHE de SAINTE ANNE sudite, LUNDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX Heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la Terre et Prémises ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 5 Avril, 1815.

**MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS.** No. 11, Rue St. Jardin, l'autre porte du Théâtre. Les Soussignés informent leurs amis et le Public, qui sont Les Dames et Messieurs pourroit être fournie constamment de Bottes et Souliers, à la plus courte demande à un prix raisonnable. JARÉD BENHAM, DANIEL REMICH.

Le Soussigné étant dument élu Curateur de la Succession vacante de feu l'Honorable John Craigie, ci devant de la Cité de Québec, donne avis par le présent à tous ceux à qui la dite Succession peut devoir de lui envoyer leurs Comptes sans délai; et tous ceux qui doivent à ladite Succession sont requis de payer immédiatement à JOHN MUNRO, Curateur. Québec, 29 Mars, 1815.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.** Vin de Port en Pipes et en Barriques, Mûlière en Do, Vin de et en Caisnes de St. Quinzeaux chaque, Vin d'Espagne, quelques Boucauts et Quarts de belle Casagnade, quelques Quarts d'excellent Café, de la Mele, Biscuit de Mer, quelques de Frêne toutes faites, et Mele François. BREHAUT & SHEPPARD. Québec, le 9 Février, 1815.

**A VENDRE.** une bonne prairie avec une grange bien connue, joignant le Haut Bijou. S'adresser au propriétaire, No. 7, Rue du Palais. Québec, 15 Mars, 1815.

**AVERTISSEMENT.** Toutes personnes qui ont quelque Comptes contre la Succession de feu Capitaine Louis Dubord, sont priés de les présenter d'ici au 22 d'Avril prochain, et ceux qui peuvent être endettés à la Succession susdite, sont priés de payer immédiatement à Madame Yvonne DUBORD, dument autorisée. Québec, 29e Mars, 1815.

**VIS.** Le Soussigné prie tous ceux qui ont des demandes contre la Succession de feu Madame Ann Herald, d'envoyer leurs Comptes pour être ajustés; et tous ceux qui sont envers la susdite Succession viennent payer immédiatement. M. CAMPBELL, Ecuyer et de la Succession et Tuteur de ses enfants mineurs. Québec, 21e Mars, 1815.

Le Soussigné Maître à la Législature, à la prochaine Session, pour obtenir un privilège exclusif de bâtir un Pont LEVIS de Péage sur la Rivière Ouelle. Québec, le 5e Avril, 1815. PIERRE CASGRAIN.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de William Johnson Holt, Gentilhomme, de la Cité de Montréal, dans ledit District, contre les Terres et Possessions de George Wallace, Marchand, de Saint Armand, dans ledit District, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit GEORGE WALLACE, 1o. Un Lot ou Morceau de terre, étant la moitié Nord du Lot Numéro Vingt-six, sis et situé dans la Seigneurie de Saint Armand sudite, contenant environ cent acres en superficie, borné au Nord par le Lot Numéro Vingt-sept appartenant à Zar Leonard, à l'Ouest par le Lot Numéro Trente-neuf, appartenant à George Cook, à l'Est par les Terres de George Wallis et au Sud par la moitié Sud dudit Lot Numéro Vingt-six, appartenant à George Shuffelt. 2o. Le Lot Numéro Deux, sis et situé dans Fraighlichburg, dans la Seigneurie de Saint Armand sudite, contenant un acre de terre, plus ou moins, et superficie, avec une maison et grande dessus construite, borné au Nord par le Lot Numéro Trois, au Sud par le Lot Numéro Un, et à l'Est par les Terres de Mr. Freighlich, sujet au paiement d'une Rente foncière annuelle de Trois Livres courant par année, aux Représentans de feu Abraham Freighlich. Or je donne avis par le présent que ledites Terres et possessions seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de SAINT ARMAND sudite, LUNDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX Heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur ledites terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis au dit Shérif à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites terres et possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, 5e Avril, 1815.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de Barthélémy Quintin dit Dubois, Marchand, de la Paroisse de Saint Joachim de la Pointe Claire, dans le dit District, contre les Terres et Possessions de Thomas Peck, Marchand, de Montréal, dans le dit District, de Theodore Davis, Marchand, de la Seigneurie d'Argenteuil, dans le dit District, et de la Josiah Bangs, Marchand, de Montréal sudite, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit THOMAS PECK, THEODORE DAVIS, et JOSIAH BANGS, le Fief et Seigneurie de Quintin, savoir cette Ile, communément appelée et connue sous le nom d'Ile Carillon avec ses dépendances, y comprenant les Bâtures sur le côté Est de la dite Ile formellement appelées et connues sous le nom de Bâtures Au Foin, l'Ile Cérès et les petites Iles adjacentes, situées sur la Grande Rivière ou Rivière des Outaouais, faisant ci-devant partie de la Seigneurie d'Argenteuil, avec les Droits de Logis et Venes, Cens et Rentes, et tous et chaque autre Droits quelconques utiles et honorables, qui appartiennent audit Fief et Seigneurie, et toutes et chacune des Terres non concédées, et qui y elles sont et s'étendent, avec tous et chacun des Droits Membres et Dépendances y appartenant. Ledit Fief et Seigneurie dépendant et relevant de la dite Seigneurie d'Argenteuil, et chargée du Paiement d'un Sou de Rente annuelle, sur toutes Rentes et Droits Seigneuriaux et Redevances quelconques, sauf et excepté le Droit de Relief à chaque mutation, ladite Rente d'un Sou payable au Seigneur de la dite Seigneurie d'Argenteuil ou à son Agent au quellement et chaque année, le Quatrième jour de Novembre. Or je donne avis par le présent que ledit Fief et Seigneurie de Quintin et ses Dépendances seront vendues et adjugés au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU, dans la Cité de MONTRÉAL sudite, MARDI, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le Fief et Seigneurie ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis audit Shérif à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie du dit Fief et Seigneurie, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 5 Avril, 1815.

**MONTREAL.** EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal sudite, à la poursuite de Joseph Turgeon, Ecuyer, de Terrebonne, contre les Terres et Possessions de Gabriel Martin, dit Versailles, Charretier, maintenant résidant dans le Faubourg de Québec de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit GABRIEL MARTIN dit VERSAILLES, une Terre sise et située dans la Paroisse de Mascouche de Sainte Anne dans ledit District, contenant quatre arpents de front sur vingt-quatre arpents ou moins en profondeur, bornée en front par le Chemin de Roi, par derrière par d'autres Terres, d'un côté par Nicolas Truchon, et de l'autre côté par Jacques Roi, avec une Maison, Grange et autres Bâtimens dessus construits. Or je donne avis par le présent que ledites Terres et Prémises seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de la MASCOUCHE de SAINTE ANNE sudite, LUNDI, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX Heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la Terre et Prémises ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terre et Prémises, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente. Bureau du Shérif, le 5 Avril, 1815.

**MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS.** No. 11, Rue St. Jardin, l'autre porte du Théâtre. Les Soussignés informent leurs amis et le Public, qui sont Les Dames et Messieurs pourroit être fournie constamment de Bottes et Souliers, à la plus courte demande à un prix raisonnable. JARÉD BENHAM, DANIEL REMICH.

Le Soussigné étant dument élu Curateur de la Succession vacante de feu l'Honorable John Craigie, ci devant de la Cité de Québec, donne avis par le présent à tous ceux à qui la dite Succession peut devoir de lui envoyer leurs Comptes sans délai; et tous ceux qui doivent à ladite Succession sont requis de payer immédiatement à JOHN MUNRO, Curateur. Québec, 29 Mars, 1815.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.** Vin de Port en Pipes et en Barriques, Mûlière en Do, Vin de et en Caisnes de St. Quinzeaux chaque, Vin d'Espagne, quelques Boucauts et Quarts de belle Casagnade, quelques Quarts d'excellent Café, de la Mele, Biscuit de Mer, quelques de Frêne toutes faites, et Mele François. BREHAUT & SHEPPARD. Québec, le 9 Février, 1815.

**A VENDRE.** une bonne prairie avec une grange bien connue, joignant le Haut Bijou. S'adresser au propriétaire, No. 7, Rue du Palais. Québec, 15 Mars, 1815.

**AVERTISSEMENT.** Toutes personnes qui ont quelque Comptes contre la Succession de feu Capitaine Louis Dubord, sont priés de les présenter d'ici au 22 d'Avril prochain, et ceux qui peuvent être endettés à la Succession susdite, sont priés de payer immédiatement à Madame Yvonne DUBORD, dument autorisée. Québec, 29e Mars, 1815.

**VIS.** Le Soussigné prie tous ceux qui ont des demandes contre la Succession de feu Madame Ann Herald, d'envoyer leurs Comptes pour être ajustés; et tous ceux qui sont envers la susdite Succession viennent payer immédiatement. M. CAMPBELL, Ecuyer et de la Succession et Tuteur de ses enfants mineurs. Québec, 21e Mars, 1815.

Le Soussigné Maître à la Législature, à la prochaine Session, pour obtenir un privilège exclusif de bâtir un Pont LEVIS de Péage sur la Rivière Ouelle. Québec, le 5e Avril, 1815. PIERRE CASGRAIN.

**Province du Bas Canada.** EN vertu d'un Ordre d'ALIAS VENDU, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Québec sudite, à la poursuite de Joseph Shone, Marchand, de la Ville de Birmingham, dans le Comté de Warwick, dans cette partie du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, contre Sandford Hoyt, Marchand, de la Cité de Québec, Comté de Québec, District de Québec, m'ajournant de vendre ou faire vendre suivant l'acours de la Loi, les différentes terres et possessions ci-après décrites, sujettes aux différends charges et prétentions contenues dans les oppositions respectives de Marie Magdeleine Babu Veuve de Pierre Vincent, afin de distraire et afin de charge; de François Deligny et Jean Guillet dit Tourangeau, afin de charges de Richard Fielder, afin de distraire; et des Religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, afin de charge, lesquelles dites terres et possessions ont été par moi ci-devant saisies et prises en Exécution, comme appartenant audit SANDFORD HOYT, et dument annoncées en vente, savoir: Un lot de terre et prémises, appelé et connu par la description de TANNERIE du CANADA, situé dans ou près le Faubourg ou la Rue Saint Vallier, près de la dite Cité de Québec, contenant quatre cents pieds ou environ de front, sur cent pieds ou environ de profondeur, borné en front par la Rue Sainte Geneviève, d'un côté au Nord Est par un pommé Thibodeau, de l'autre côté au Sud Ouest par Madame Vincent, ensemble avec tous les bâtimens et dépendances dessus érigés, savoir: Plusieurs emplacements contigus l'un à l'autre, situés au Faubourg St. Roch, sur les rues St. Vallier et Fleury, dont suit la description: 1o. Les emplacements No. 2 et 3 sur la Rue St. Vallier, le 1er contenant 47 pieds et l'autre 40 pieds de front, formant ensemble 87 pieds de profondeur, borné par devant à l'alignement de la Rue St. Vallier et par derrière au bout des soixante pieds ou terrain ci-jés désigné, d'un côté au Nord-Est à André Henry qui possède No. 1, et d'autre côté au Sud-Ouest à Jacques Gagnon, formant ledits deux emplacements, cinq mille deux cent vingt pieds en superficie.—2o. L'emplacement No. 4 sur la même rue, consistant en trente trois pieds de front sur la Rue St. Vallier, sur soixante pieds de profondeur, allant en élargissant sur la ligne Ouest, de sorte qu'il a quarante six pieds au bout de sa profondeur, borné par devant à la Rue St. Vallier et par derrière au bout des dix soixante pieds, d'un côté à l'Est à Jacques Gagnon et d'autre côté à l'Ouest à la clôture qui divise le terrain de John Mure de celui des ci-devant Révérends Pères Jésuites, formant une superficie de 2250 pieds.—3o. Les emplacements No. 6, 7, 8, 9 et 10 sur le niveau Sud de la Rue Fleury, formant un front de deux cent vingt cinq pieds sur ladite Rue, sur cent dix huit pieds de profondeur du côté de l'Est, allant aboutir à l'emplacement d'André Henry qui prend son front sur la Rue St. Vallier et 196 pieds aussi de profondeur du côté de l'Ouest le long de la ligne des ci-devant Révérends Pères Jésuites, allant en rétrécissant, aboutissant à l'emplacement ci-dessus secondement désigné, étant le No. 4 sur la Rue St. Vallier au bout desquels deux profondeurs de cent dix huit pieds et 196 pieds ledit terrain reste avec un front qui a en sa totalité 206 pieds ensemble et formant en tout une superficie de vingt sept mille trois cents soixante sept pieds, et est borné par devant au Nord à l'alignement de la Rue Fleury et par derrière au Sud à André Henry qui possède le No. 1, aux lots No. 2 et 3 ci-dessus premièrement désignés, à Jacques Gagnon et au lot No. 4 ci-dessus secondement désigné, d'un côté à l'Est au No. 5 non concédé et d'autre côté à l'Ouest au terrain des ci-devant R. P. P. Jésuites, tous lesquels terrains ci-dessus désignés réunis forment une superficie de 34,537 pieds, égal à 14 emplacements et neuf cent soixante sept pieds, à raison de 2400 pieds par emplacement. Or je donne avis par le présent que les terres et possessions ci-dessus décrites seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, en la SAIE D'AUDIENCE dans la Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour de Mai prochain, à DIX heures du matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées. J. SHEPHERD, Shérif. Québec, le 4 Avril, 1815.

**DERDUE.** Un Paquet envoyé de Montréal au commencement de Janvier à l'adresse de Mr. Thos. C. Oliva, de cette place, par la Diligence, lequel qui est en votre possession sont priés de l'envoyer sans délai. Les frais raisonnables seront payés. THOS. C. OLIVA. Québec, le 12 Avril, 1815.

Les Soussignés devant entrer en Société le 1er. Mai prochain, ils informent respectueusement leurs amis et le Public en général qu'ils feront les affaires d'Encanteurs et Courtiers et de Marchands à Commission sous le nom de FREDK. & THOS. C. OLIVA, et qu'ils espèrent mériter, par leurs efforts et leur assiduité, une part dans leurs travaux. THOS. C. OLIVA, FREDK. C. OLIVA.

Thos. C. OLIVA saisi cette occasion de faire les plus sincères Remerciemens de l'encouragement libéral qu'il a eu de puis qu'il a commencé comme Encanteur et Courtier et Marchand à Commission, et promet de sa part continuer en ponctualité et régularité.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que le Soussigné s'adressera à la Législature, à la prochaine Session, pour obtenir un privilège exclusif de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Ouelle, près de la Chapelle. Québec, le 5 Avril, 1815. JACQUES MORIN.

**VIS.**—Tous ceux qui ont des demandes contre la Succession de feu Michel Paquet, ci-devant Marchand, Aubergiste de la Basse-Ville de Québec, Rue sous le Fort, sont priés de les présenter dument ajustés à la Soussignée, afin qu'ils soient payés, et tous ceux qui doivent à ladite Succession sont requis de payer d'ici au 1er. Mai prochain. MARIE DARVEAU, veuve Michel Paquet. Québec, 9e Mars, 1815.

Le Soussigné Exécuteur du Testament et dernières Volontés de feu Mr. Pierre Girard, vivant Marchand de St. Roch, décédé, requiert toutes personnes ayant des réclamations ou demandes contre la succession audit Pierre Girard, de les lui produire dument établies, en trois mois de jour pour être acquittées. Et tous ceux qui doivent à la dite Succession sont pareillement requis de payer immédiatement audit Exécuteur. Québec, 15 Mars, 1815. I. S. ROBILLAIE.

**A VENDRE** aux Magasins des Soussignés, Vin de Port de la première qualité en Pipes, Melasse en Barriques, Cassonade en Quarts, Café en Sacs et Tierces, Cuivre en Barre, Eau de vie de Cognac en Pipes, Vin rouge de Melazzo en pipes, un ancre de 24 quintaux, 3 quarts 22lbs, un ditto 13 quintaux 23 lbs, 1200 douzaines de crampes, ouvrage assorti de Chapman & Co. de New-Castle, 14 Rouleaux de cordage de Gainsbro, 3 Mille pieds de chène blanc marchand, 4 Mille pied de pin rouge marchand. Québec, 25e Mars, 1810. JOHN MURE, & Co.

Le Soussigné à vendre au magasin de Thos. C. Oliva, par argent comptant seulement, à un prix très modéré, les articles suivants: Draps superans, moyens, et fins, Casimires Do. Do. Flannels de toutes descriptions, Bushings, Convexes, Bas, Gingham, Indiennes, Taillemens assorties, Pipe Clay en Quarts de 4 grosses chapes, Verres communs, Faïence et une variété d'autres articles. Québec, le 16 Janvier, 1815. FREDK. OLIVA.

**A VENDRE.**—Par les Soussignés à leur Magasin sur le Quai de la Reine, toile d'Irlande de 4-4 fine et grosse; papierie en lots convenables, cotées de 12 à 42 pouces, verrières en Boucauts assorties, lard de Mers de la première qualité, morue sèche, vin de port et de Ténériffe, en pipes, en barriques et en quarts. Aussi... Quelques cens quintaux de biscuit. WOOLSEY, STEWART, & Co. Québec, le 2 Janvier, 1815.

**CHAPEAUX.** WILLIAM GETTESS, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a manufacturé un assortiment élégant de Chapeaux, parmi lesquels il a des Chapeaux de Castor pour les Dames, faits dans le dernier goût et garnis de plumes, Chapeaux de Castor fins pour les Messieurs, et un assortiment général de Chapeaux de Laine pour la Ville et la Campagne, qu'il offre à vendre à bon marché à sa Maison No. 5 Rue du Chantier vis-à-vis la Garde des Bœux, en dehors de la Porte du Palais. Québec, 30e Mars, 1815. N. B. W. G. changera de forme et tendra les Chapeaux de Dames, et couvrira les Chapeaux de Messieurs avec de la Soie Huilée, à des prix raisonnables pour argent comptant seulement. Il donne de l'Argent comptant pour du Castor, du Rat-musqué et du Chat Sauvage.

**A VENDRE.**—50 boucauts et 30 quarts de Mele cassonade, 5 barriques et 10 quarts d'huile de Bœuf tirée au clair. Québec, 21e Nov. 1815. C. F. AYLWIN.

**A LOUER.** Pour une Année à commencer au Premier de Mai prochain. Le Magasin en pierres au bout Nord du Cul de Sac, appartenant à la Corporation de St. Martin de la Trinité de Québec. Pour les conditions s'adresser à Mr. LINDSAY, No. 7 Rue du Rampart, Québec, le 13 Avril, 1815.

**A VENDRE ou à LOUER,** et possession donnée immédiatement, cette grande Maison de Pierre à deux Etages, sur les Ramparts, appartenant à Madame Weiss Neuhmann, y comprenant tout l'Emplacement sur les Ramparts et sur la Rue Saint George. S'adresser par écrit à cet Office. Québec, le 29 Décembre, 1814.

**A LOUER et possession donnée le premier de Mai prochain.** UNE Maison, No. 6 Rue la Montagne, maintenant occupée par Mr. Finch. M. CAMPBELL, Québec, 21 Mars, 1815. No. 16, Rue dudit au Matelot.

**AVERTISSEMENT.** A vendre de Gré à Gré, une Maison en pierre sise dans le Cul de Sac, commode pour une Auberge... S'adresser à JEAN FORTIN, propriétaire de la Maison. Québec, le 21 Mars, 1815.

**A LOUER.**—La Maison, le Chantier et les Prémises, appartenant à la Succession de feu Mr. JOHN MUNN, situés dans le Faubourg Saint Roch, près de la Cité de Québec. Pour les particularités s'adresser au Soussigné Exécuteur Testamentaire dudit Jns. Munn, sur les Prémises. Québec, le 22 Septembre, 1814. JOHN MUNN.

**A VENDRE et POSSESSION donnée immédiatement.** CETTE belle MAISON de CAMPAGNE, bien connue sous le nom de Woodfield, environ deux milles et demi de la Ville de St. Louis, La Terre et le Jardin sont en très bon ordre, la Maison et les Dépendances sont complètes. Pour le prix et les termes de paiement, il faut s'adresser au comptoir de MONRO & BELL. Québec, 18e, Novembre, 1814.

**A Louer pour une ou plusieurs années, et possession donnée au 1er. Mai prochain.** UNE Maison située, Rue des Carrières joignant le Jardin du Château, à deux Etages du côté de la Rue et trois du côté de la Rivière, avec de bonnes Caves et un terrain de quatre-vingt pieds ou environ de profondeur sur soixante de large. Pour les conditions s'adresser à Robert Smith sur les lieux, ou à FRS. ROMAIN, Québec, le 12 Déc. 1814.

**A VENDRE et possession à être livrée immédiatement.** UN Emplacement, Rue Fleury, Faubourg St. Roch, de cinq cents pieds de front sur soixante de profondeur, avec un Hangar de 40 pieds de long sur 20 de large, s'adresser à PIERRE BREHAUT à St. Roch. Québec, 5 Janvier, 1815.

**AVERTISSEMENT.** Le Soussigné dument appointé Curateur à la Succession vacante de Francis Kempf, Ecuyer, Capt. M. R. et principal Agent des Transports dans ce Port, requiert toutes personnes endettées à la dite Succession, de payer immédiatement, et toutes celles ayant des réclamations contre icelles de les présenter, pour être réglées; dans le cas où aucune personne serait en possession d'effets appartenant à la dite Succession, il les prie de lui en donner avis. Québec, le 31 Mars, 1815. W. B. COLTMAN.

**AVERTISSEMENT.**—Les Soussignés Syndics de la Succession failie de Mr. William Henderson, Meublier, prient toutes les personnes qui ont des demandes contre la dite Succession de produire leurs prétentions respectives, et tous ceux qui doivent sont priés de payer à l'un des Soussignés d'ici au quinzième jour de Mai prochain, lequel sera préparé un Dividende pour être distribué aux Créanciers de ladite Succession. DAVID ANDERSON, THOS. ALLISON, RICHARD COLLINS. Québec, le 11 Avril, 1815.

On a besoin de 210 000, plus ou moins, en petites Sommes de tems à autre, suivant que pourra le requérir la Construction du Quai des Magasins, &c. sur un Lot d'Grève, situé sur le Cap aux Diamans, à Québec. Le dit Lot est de 256 pieds de front et va jusqu'à l'eau la plus basse. On empruntera des Sommes de 2500, plus ou moins; à des conditions dont on conviendra—ou bien ledit Lot de Grève sera loué pour un nombre d'années, à condition d'y bâtir, avec l'assurance d'une récompense généreuse au Prêteur... On ledit sera à vendre tout entier ou par morceaux. Aussi 20 000 Acres de terre et plus dans le Township de Brandon, dans le District de Montréal, aussi plusieurs Emplacements dans la Ville des Trois-Rivières, et autres Terres de pris. Pour les particularités s'adresser à Messrs. ILMING, MACNAUGHT et Co. à Québec, et à JOHN ANTROBUS, propriétaire, aux Trois-Rivières. Trois-Rivières, le 25 Mars, 1815.

Les Soussignés ayant acheté un Emplacement ou Lot de terre situé dans le Canton de Chambly, Paroisse de Saint Joseph, de Mr. Hugh Feries de la Paroisse de Berthier, avertissement toutes les personnes qui ont quelque demande contre la susdite propriété, (soit par hypothèque ou autre droit) de la produire le, ou avant le 20e. Mai prochain, pour en être payés. CHAPMAN & WILSON. Chambly, le 14e. Février, 1815.

Les Soussignés prennent la liberté d'informer les Marchands qu'ils se proposent de commencer au 1er. Mai prochain comme Marchands à commission d'Encanteurs sous le nom de CHINIC, VEZINA & Co. Ils sollicitent leur support qu'ils espèrent que leurs efforts méritent toujours. JOS. M. CHINIC, Junr. A. X. ALVEZINA. Québec, le 19 Janvier, 1815.

Le Public est par le présent averti de couper immédiatement la glace et la neige dans cette Ville et les faubourgs et que la glace, la neige, la boue et les nuisances de quelque nature qu'elles soient enlevées avant le 1er. de Mai, par les propriétaires et occupants d'emplacements et de maisons dans cette Ville et dans les faubourgs, de devant leurs possessions ou maisons respectives sous les pénalités que la Loi exige. Par ordre des Magistrats. J. TAPIN, faisant fonction d'Inspecteur des chemins. Québec, le 20 Avril, 1815.

**MAISON DE LA TRINITE** Québec, Samedi, le 25 Février, 1815. AYANT pû à Son Excellence le Gouverneur EN CHEF de permettre que la situation des Rochers sous l'eau vis-à-vis les Pots à l'Eau de Vie, fût correctement constatée; AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE Qu'il seront appelés à l'avenir Resif de Barrett, et qu'ils sont dans les situations suivantes, savoir: Le Rocher du Sud-Ouest est à Deux Miles au Nord 84 degrés Est du Télégraphe des Pots à l'Eau de Vie. Au Sud 47 degrés Est du bout Est de l'île aux Lièvres. A 24 miles, Sud 19 degrés Est de l'île Blanche. A 34 miles Nord 36 degrés Ouest de la Pointe de la Rivière du Loup. Ces Rochers sont au Nord 63 degrés Est et au Sud 63 degrés Ouest l'un de l'autre à la distance d'un petit quart de mille, n'y ayant seulement que douze pieds d'eau sur celui du Sud-Ouest, et quinze pieds sur celui du Nord Est, au Basses mers du Printemps, et onze Brasses d'eau entre eux. Il y aura à l'avenir une Bouée Noire sur le Rocher du Sud-Ouest, avec les Amers suivants, savoir: Amer de l'Est. La pointe Nord des Terres Basses de la Paroisse de l'île-Verte en ligne avec la Haute Montagne la plus au Nord sur la Terre au Sud du Cap à l'Original, gisant Nord 64 degrés Est. Amer de l'Ouest. C'est le sommet de la Montagne de Kaniouraska la plus au Sud fermant avec la Pointe du Sud de la Grande Ile des Pélerins, gisant Sud 33 degrés Ouest. Reconnaissance sur la Riv. Sud. Deux Maisons qui sont un peu à l'Est de l'Eglise de la Rivière du Loup, en ligne, gisant Sud 29 degrés Est. N. B. Il n'y a que deux Maisons entre l'Eglise et la Rivière du Loup. Reconnaissance sur la Riv. Nord. Le Bout Est des Arbres sur l'île aux Lièvres en ligne avec le Cap Ouest de la Baie des Rochers (sur la Riv. Nord) gisant Nord 47 degrés Ouest. Par Ordre, W. LINDSAY, Jr. Gref. M. T. Q.

Le Rocher du Sud-Ouest est à Deux Miles au Nord 84 degrés Est du Télégraphe des Pots à l'Eau de Vie. Au Sud 47 degrés Est du bout Est de l'île aux Lièvres. A 24 miles, Sud 19 degrés Est de l'île Blanche. A 34 miles Nord 36 degrés Ouest de la Pointe de la Rivière du Loup. Ces Rochers sont au Nord 63 degrés Est et au Sud 63 degrés Ouest l'un de l'autre à la distance d'un petit quart de mille, n'y ayant seulement que douze pieds d'eau sur celui du Sud-Ouest, et quinze pieds sur celui du Nord Est, au Basses mers du Printemps, et onze Brasses d'eau entre eux. Il y aura à l'avenir une Bouée Noire sur le Rocher du Sud-Ouest, avec les Amers suivants, savoir: Amer de l'Est. La pointe Nord des Terres Basses de la Paroisse de l'île-Verte en ligne avec la Haute Montagne la plus au Nord sur la Terre au Sud du Cap à l'Original, gisant Nord 64 degrés Est. Amer de l'Ouest. C'est le sommet de la Montagne de Kaniouraska la plus au Sud fermant avec la Pointe du Sud de la Grande Ile des Pélerins, gisant Sud 33 degrés Ouest. Reconnaissance sur la Riv. Sud. Deux Maisons qui sont un peu à l'Est de l'Eglise de la Rivière du Loup, en ligne, gisant Sud 29 degrés Est. N. B. Il n'y a que deux Maisons entre l'Eglise et la Rivière du Loup. Reconnaissance sur la Riv. Nord. Le Bout Est des Arbres sur l'île aux Lièvres en ligne avec le Cap Ouest de la Baie des Rochers (sur la Riv. Nord) gisant Nord 47 degrés Ouest. Par Ordre, W. LINDSAY, Jr. Gref. M. T. Q.